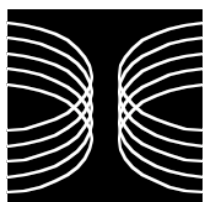


FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION  
**TRAVAILLER ENSEMBLE SUR LE CONTINUUM  
DE VIE DE LA PERSONNE**

Mémoire présenté par



**AQCCA**  
**QASC**

**Association québécoise des  
centres communautaires pour aînés**

dans le cadre de la  
Consultation publique sur les conditions de vie des aînés  
Ministère de la Famille et des Aînés

Septembre 2007

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction page 2

**PREMIÈRE PARTIE : NOTRE ACTION ET NOS DÉFIS** page 4

1. Brève présentation de l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA) et de ses membres
  - 1.1 AQCCA : organisme de soutien et promoteur d'actions novatrices
  - 1.2 Centre communautaire pour aînés (CCA) : lieu d'appartenance et de mobilisation
2. Agir sur un continuum de vie : le défi relevé par les CCA
  - 2.1 Vieillesse de la population : une réalité qui nous interpelle tous
  - 2.2 Expertise développée par les centres communautaires pour aînés
  - 2.3 Enjeux pour poursuivre le développement de l'expertise des centres communautaires pour aînés

**DEUXIÈME PARTIE : NOTRE VISION D'UNE ACTION GOUVERNEMENTALE CONCERTÉE** page 16

3. Partenariat ou sous-traitance ?
4. Développement d'une vision transgouvernementale

**TROISIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS DE L'AQCCA POUR RELEVER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT** page 21

- Annexe 1 : Composition du comité de travail de l'AQCCA pour la consultation publique sur la situation des aînés et coordonnées de l'organisme
- Annexe 2 : Énumération des activités organisées par les centres communautaires pour aînés.
- Annexe 3 : Liste des centres communautaires pour aînés ayant mis de l'avant une initiative particulière visant les personnes aînées vulnérables

## Introduction

L'Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA) est particulièrement interpellée par la *Consultation publique sur les conditions de vie des aînés*, menée par le Ministère de la Famille et des Aînés. L'AQCCA et les membres qu'elle représente sont des acteurs importants pour le mieux-être des personnes aînées de plus en plus connus et reconnus des instances gouvernementales et de la communauté.

Les 64 centres membres de l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA) rejoignent chaque année près de 90 000 personnes aînées à travers tout le Québec. L'AQCCA est l'organisme mobilisateur, promoteur et de soutien de ce mouvement qui adhère à la philosophie « pour, par et avec les aînés ».

Un centre communautaire pour aînés est une ressource du milieu destinée aux personnes de 50 ans et plus qui veulent demeurer socialement actifs ou qui ont besoin de services particuliers leur permettant de vivre au sein de leur communauté de manière sécurisante et sécuritaire.

Nos propos et arguments présentés aux membres du comité s'inscrivent plus spécifiquement sous les thèmes de la consultation *Dans la société* et *Des différents milieux de vie*.

Nous souhaitons profiter de cette tribune pour :

- présenter l'expertise développée par les centres communautaires pour aînés et exposer les défis de gestion/pérennité de leurs activités et services qui soutiennent les personnes âgées tout au long de leur continuum de vie;
- exposer notre vision du partenariat et d'une politique transgouvernementale de développement viable d'une société québécoise dynamique et respectueuse de tous « ses âges »;
- proposer...
  - des pistes de solution pour soutenir le travail des centres communautaires pour aînés;
  - des allègements de structure;
  - des collaborations inventives qui auront un impact significatif pour la qualité de vie des personnes aînées.

## **PREMIÈRE PARTIE : NOTRE ACTION ET NOS DÉFIS**

### **1.1 AQCCA : organisme de soutien et promoteur d'actions novatrices**

L'AQCCA est une structure provinciale de représentation et d'appui pour les centres communautaires pour aînés. Elle a pour objectif de soutenir les centres communautaires pour aînés membres et de favoriser plus particulièrement leurs activités et interventions offrant des réponses aux divers problèmes associés au vieillissement (pauvreté, isolement, limitations physiques etc.), en soutenant le travail et les interventions des centres communautaires pour aînés membres.

Pour ce faire, l'AQCCA se doit de :

- concevoir et d'élaborer pour le bénéfice des centres communautaires pour aînés et leur clientèle, des programmes destinés à favoriser l'autonomie des aînés ;
- intervenir par des moyens appropriés, sur les problèmes tels que la pauvreté, l'isolement et les limitations physiques auxquels les aînés sont confrontés ;
- promouvoir la circulation d'information et la mise en place de programmes d'éducation et de formation pour les centres communautaires pour aînés.

En septembre 2007, l'AQCCA comptait 64 centres membres, présents dans 14 régions. Ce réseau rejoint 90 mille personnes aînées quotidiennement.

### **1.2 Centre communautaire pour aînés (CCA) : lieu d'appartenance et de mobilisation**

Un centre communautaire pour aînés est une ressource destinée aux personnes de 50 ans et plus qui veulent demeurer socialement actifs, qui désirent poursuivre leur développement personnel et/ou recevoir des services leur permettant de demeurer au sein de leur collectivité ou qui souhaitent s'investir et donner de leur temps.

Les objectifs des centres communautaires sont de :

- promouvoir une image positive des aînés;
- favoriser la participation sociale et les interactions avec la communauté environnante;
- aider à maintenir l'autonomie physique et intellectuelle;
- voir à l'organisation d'activités correspondant aux besoins et aux intérêts des aînés;

- stimuler l'entraide sous diverses formes;
- favoriser l'émergence du leadership;
- faciliter la prise en charge et la participation de l'aîné à l'amélioration de sa qualité de vie.

Un centre communautaire se développe en fonction des besoins émergeant de la communauté qu'il dessert. Dans cet esprit, chaque centre est unique. L'approche préconisée par ces organismes s'appuie sur la triade « par, pour et avec les aînés ».

Six grandes valeurs encadrent les actions des centres communautaires pour aînés :

- l'entraide
- le respect de la personne
- la solidarité
- la démocratie
- la stimulation de l'empowerment
- l'inter/intragénéralité

Le point d'ancrage des organismes communautaires est le bénévolat réalisé par les personnes aînées. Celles-ci s'engagent dans la vie de l'organisme en siégeant sur les conseils d'administration, en s'impliquant dans la conception de la programmation d'activités et services. Elles s'engagent également dans la mise en œuvre et dans la livraison des activités et des services.

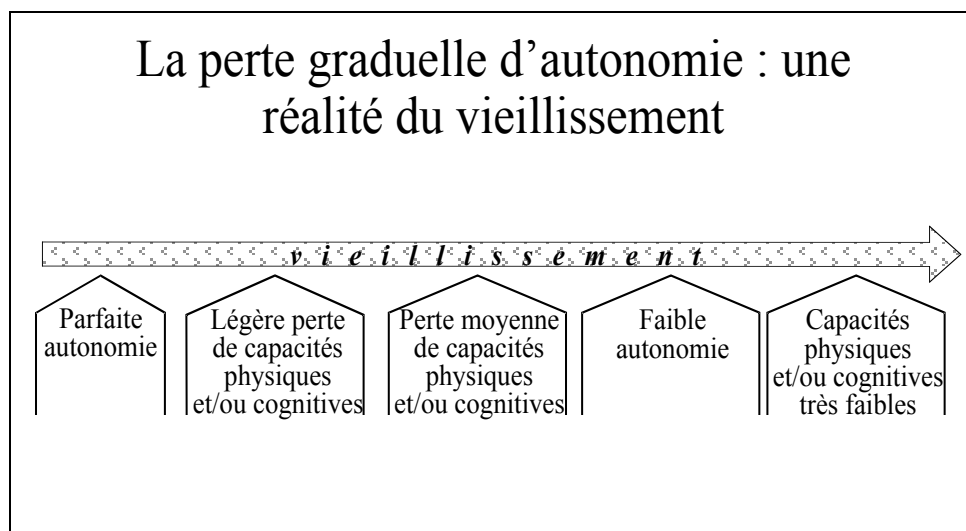
Cette structure fait appel au savoir et au savoir-faire des personnes aînées qui contribuent ainsi, tout au long de leur parcours, à l'enrichissement de la communauté et à la solidification des liens sociaux.

## 2. Agir sur un continuum de vie : le défi relevé par les CCA

### 2.1 Vieillesse : une réalité qui nous interpelle tous

Nous sommes tous au fait que les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène. À l'intérieur de cette cohorte démographique se retrouvent différents sous-groupes ayant chacun leur dynamique propre. Cette cohorte forme une mosaïque humaine complexe. On pourrait même parler du paradoxe du vieillissement. Le vieillissement côtoie d'une part, l'actualisation continue du potentiel d'un individu et d'autre part, sa fragilisation en raison de la perte graduelle de ses capacités.

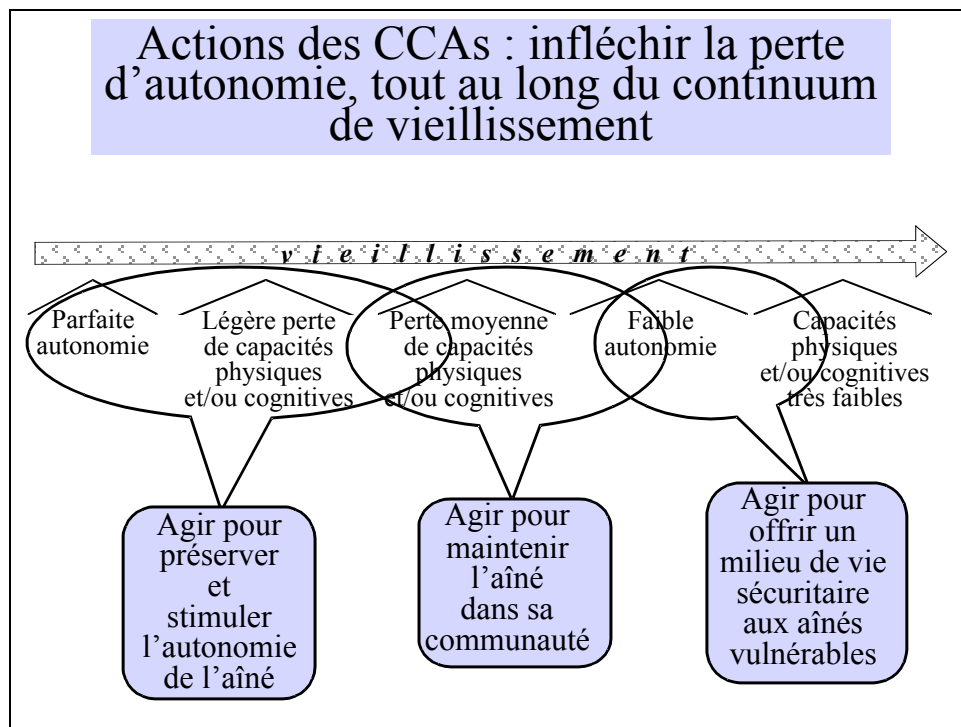
En effet, nous suivons tous une ligne de vie, un continuum sur lequel s'accroissent, selon une modulation propre à chaque individu, les conséquences de la diminution des capacités affectant notre degré d'autonomie.



**Les centres communautaires pour âgés interviennent sur différents segments de ce continuum, soit pour permettre à la personne de profiter pleinement de son autonomie, soit pour lui permettre d'appivoiser ou d'atténuer les effets cumulés de ses pertes afin de demeurer un citoyen à part entière.**

## 2.2 Expertise développée par les centres communautaires pour aînés

Les centres communautaires pour aînés ont développé une expertise qui leur permet d'aborder la personne aînée d'une manière holistique. Ils les accompagnent pendant leur parcours de vie soit par des activités allant de la prévention/stimulation, jusqu'au soutien des personnes aînées vulnérables.



- *Agir pour préserver et stimuler l'autonomie*

Une fois l'âge de la retraite atteint, plusieurs personnes aînées sont à la recherche d'un lieu où ils peuvent poursuivre des activités dynamisant leur quotidien et leur permettant de mettre de l'avant leurs connaissances. D'autres, souhaitent profiter de cette période de temps pour acquérir des connaissances ou pour développer des habiletés qu'ils n'ont pas pu apprivoiser antérieurement.

Il est connu qu'une personne active conserve davantage ses capacités cognitives et physiques. Le type d'implication exigé de la part des personnes âgées pour la mise en œuvre de ces activités, tout autant que les bénéfices retirés par leur participation, stimule les personnes âgées et leur permet de demeurer des citoyens à part entière.

Pour répondre à ces besoins, les centres communautaires offrent chaque année plus d'une centaine d'activités différentes. (Voir annexe 2). Ces activités se veulent autant de façon de mobiliser les personnes âgées dans une perspective dynamique de mise en valeur de leur capacité, de leur savoir et de leur savoir-faire.

L'âge moyen des personnes qui participent aux activités est de 70 ans. Il y a quelques années, cette moyenne d'âge était plus jeune. Les centres ont su s'adapter à leur clientèle afin de les accompagner dans leur vieillissement. L'arrivée des nouveaux retraités force les centres à s'adapter aux besoins et intérêts des personnes âgées de cette génération.

- *Agir pour maintenir la personne dans sa communauté*

Les centres communautaires livrent également des services qui permettent de maintenir la personne dans sa communauté. Ils proposent des services visant la prévention au plan de la santé physique et mentale et un soutien pour combler les besoins de base. (Voir Annexe 2). Parmi les services les plus connus, mentionnons les services de popote roulante et d'accompagnement transport.

Ces services, dispensés essentiellement sur une base bénévole, permettent une intervention rapide auprès de la personne âgée pour ainsi infléchir la perte d'autonomie. L'âge moyen des personnes qui utilisent les services proposés est de 74 ans. Il n'est pas rare de constater que le bénévole livrant la popote roulante soit plus âgé que le bénéficiaire.

- *Agir pour offrir un milieu de vie sécuritaire et sécurisant*

Plusieurs groupes pour personnes âgées réalisent que leur programme d'activités et de services, bien que pertinents, n'ont que peu d'impact sur les personnes âgées plus vulnérables. Les épreuves auxquelles celles-ci ont été confrontées les ont amenées à vivre certaines formes d'isolement. Les activités régulières les atteignent difficilement soit parce que leurs propres réflexes de socialisation se sont amenuisés, soit parce que leur perte de mobilité restreint considérablement leurs déplacements.

On ne peut pas s'attendre à ce que ces personnes âgées viennent d'elles-mêmes découvrir et apprivoiser le centre communautaire. Il faut plutôt développer des initiatives particulières visant à aller vers elles.

Au fil des dernières années, de plus en plus d'organismes communautaires pour aînés ont développé et mis en œuvre des initiatives visant spécifiquement à soutenir des aînés plus fragiles ou vulnérables. Par ces initiatives, les CCA ont développé une expertise unique et précieuse. Ces initiatives offrent de nouvelles réponses au défi que pose l'avancement en âge des citoyens les plus vieux. Des réponses qui s'opposent au fatalisme condamnant ces personnes à un recours, souvent prématuré, aux services publics les plus lourds.

Les initiatives répertoriées à ce jour mettent de l'avant divers types d'intervention que nous avons regroupé sous sept grandes familles et décrites dans le tableau de la page suivante.

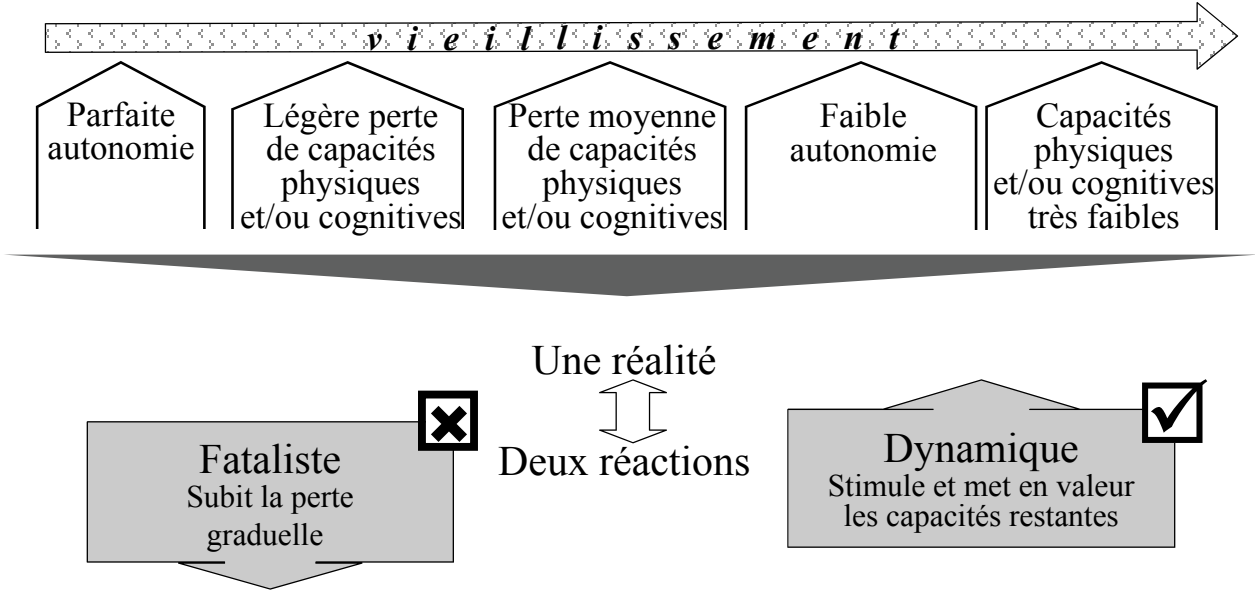
## Tableau sur les types d'initiatives visant les personnes âgées vulnérables

<b>Interventions individuelles</b>	Assurer une présence régulière dans les lieux fréquentés par les personnes âgées (parcs, restaurants, commerces, événements communautaires, HLM, etc). Il s'agit de bâtir une relation de confiance, d'identifier des besoins, présenter des ressources appropriées et accompagner la personne. On utilise l'appellation « travailleur de rue » ou « travailleur de rang », selon le milieu.
<b>Interventions collectives</b> (ex. en HLM/OSBL d'habitation)	Intervenir dans les tours d'habitation pour donner des informations sur les ressources du quartier, dépister des personnes âgées isolées et les intégrer aux activités de l'organisme. Certains organisent des kiosques d'information en partenariat avec les organismes du milieu.
<b>Intervention à domicile</b> (privé)	Intervenir auprès des personnes qui ont très peu de mobilité. Elles ne peuvent participer aux activités des organismes. On a donc formé des bénévoles âgés et jumelé ceux-ci à une personne en perte d'autonomie pour créer des liens et réaliser des activités avec elle à son domicile.
<b>Service de soutien psychosocial dans un centre communautaire</b>	Offrir à l'intérieur même du centre un service consultation et de référence de même que des activités dédiées pour les personnes vivant des difficultés et des inquiétudes.
<b>Mobilisation dans les petites résidences</b>	Repérer les résidences de 14 pensionnaires et moins, là où les ressources internes se concentrent sur les besoins de base, et offrir à ces personnes le soutien nécessaire pour qu'elles participent aux activités du centre. Ceci suppose le développement d'activités correspondant à leurs capacités et permettant de stimuler leurs facultés cognitives et leurs réflexes de socialisation.
<b>Activités de socialisation pour âgés vulnérables</b>	Développer des activités spécifiques pour les personnes âgées ayant un besoin marqué de socialisation. La mise en œuvre de telles activités exige une mobilisation concertée, le repérage et le transport de ces personnes.
<b>Activités de sensibilisation/soutien en géronto-toxicomanie</b>	Établir des liens de collaboration avec les ressources qui s'occupent des personnes âgées afin de les sensibiliser au problème de la toxicomanie chez les personnes âgées. Rejoindre les personnes âgées dans les différents milieux de vie, assurer une présence et devenir une ressource pour celles qui souhaitent obtenir de l'aide.

Ces initiatives ont permis de rejoindre des milliers de personnes âgées vulnérables vivant avec de lourdes problématiques : violence conjugale, jeu compulsif, abus de médicaments et d'alcool, abus de la part d'un enfant, références en urgence aux programmes de services sociaux, références aux ressources communautaires pour l'obtention de panier de nourriture, dépistage de personnes vivant dans des conditions d'insalubrité, fragilisées et repliées sur elles-mêmes, etc.

En résumé, le spectre des activités et services déployés par les centres communautaires pour aînés cherche à couvrir le continuum de vieillissement en offrant une diversité de réponses dynamiques aux enjeux de la perte graduelle d'autonomie. Ces activités et services misent systématiquement sur les capacités restantes de la personne. En stimulant ces capacités, les centres communautaires pour aînés s'opposent à une vision fataliste de la perte d'autonomie.

## La réalité du vieillissement : une réaction dynamique et cohérente des CCAs



## 2.3 Enjeux pour poursuivre le développement de l'expertise des centres communautaires pour aînés

- *Financement des organismes*

La gestion d'un centre communautaire pour aînés représente un défi constant. Les gestionnaires doivent faire preuve d'imagination et de persévérance.

Selon les données colligées par l'AQCCA auprès de ses membres, le budget moyen d'un organisme est de 250 000 dollars. Soulignons, par contre, que les écarts sont très grands; ces montants varient de 25 000 à 775 000.

Le gouvernement du Québec soutient financièrement ces centres par l'entremise du *Programme soutien aux organismes communautaires* (PSOC), géré par les Agences régionales de Santé et Services sociaux du Québec. Bien qu'importants, les montants accordés par le PSOC ne représentent que 50 % du budget global moyen d'un organisme. Les autres sommes proviennent de projets ponctuels, de contributions de fondations et d'entreprises, des cotisations des membres et des revenus d'activités d'autofinancement. Mentionnons, au passage, que bons nombres d'organismes tirent leurs revenus des bingos. Il ne s'agit pas d'une référence aux activités ludiques de bingo mais d'entente avec des propriétaires de salles pour le partage des profits. Or, ces revenus ont chuté dramatiquement suite à la loi interdisant l'usage du tabac dans les salles de bingo.

Le tiers des centres communautaires pour aînés doivent absorber des déficits, ce qui fragilise l'organisme. Ce manque de financement a une incidence directe sur :

- le taux de rétention des employés;
- la qualité de la formation des employés sélectionnés;
- le manque de personnel : 85 % des membres ont besoin de plus d'employé;
- l'aménagement de lieu adéquat pour la tenue des activités;
- le développement activités et de services pour répondre à l'augmentation de la demande;
- le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles;

À ce propos, voir les recommandations 1, 2 et 3

- *Bénévolat*

Comme mentionné d'entrée de jeu, le bénévolat réalisé par les personnes âgées est essentiel au fonctionnement des organismes. On compte plus de 10 mille personnes âgées bénévoles dans ces centres. Or, les bénévoles sont vieillissants et la relève se fait de plus en plus rare. De nombreuses études sur l'action bénévole démontrent que les organismes doivent développer des stratégies fines pour recruter et encadrer des bénévoles et qu'ils doivent prévoir des activités de formation et de ressourcement pour conserver un bassin de bénévoles suffisant pour assurer la prestation des services.

À ce propos, voir la recommandation 4

Un sondage réalisé par l'AQCCA révélait que 83 % des organismes répondants enregistrait une hausse marquée de leur membership, mais près de la moitié ne pouvait répondre à cette augmentation. Les principales raisons invoquées étaient le manque de financement, de personnel, d'espace et de bénévoles. Cette hausse du membership est principalement attribuable à l'arrivée des nouveaux retraités.

Ils ont également enregistré une hausse des demandes pour les services de 79 %, notamment pour l'accompagnement transport et le service de popote roulante. Cette fois-ci, 63 % des groupes disait ne pas pouvoir répondre à la demande pour les mêmes raisons invoquées précédemment : manque de financement, manque de ressources humaines (personnel et bénévole) et manque d'espace.

À ce propos, voir les recommandations 1, 2 et 3

- *Services aux personnes âgées vulnérables*

Par ailleurs, la plupart des initiatives visant les personnes âgées vulnérables décrites précédemment ont vu le jour par le biais de programmes de subvention ponctuels (Programme Nouveaux horizons pour les aînés de Ressources humaines et Développement social Canada et Programme Engagés dans l'action pour les aînés du Québec du Secrétariat aux aînés). Rares sont ceux qui ont pu bâtir un plan de financement incluant de multiples bailleurs de fonds.

Les organismes se sont heurtés à un mur. Ils ont su répondre, avec les moyens adaptés et originaux, aux besoins critiques des personnes les plus fragilisées de notre société. Mais ces programmes de subventions sont conçus de manière à ce qu'un organisme ne puisse présenter deux fois la même demande. Il y a également plusieurs irritants au plan du financement de certains items essentiels à la mise en œuvre de ces initiatives, notamment au plan des salaires.

Une dizaine de groupes sur les 15 ayant mis de l'avant des projets ciblant cette clientèle ont dû suspendre leurs activités ou les retirer de leur plan d'action au détriment de ces personnes. D'autres initiatives sont menacées de disparaître à plus ou moins brève échéance. Quelques groupes ont conçu leur projet d'intervention et cherchent les fonds nécessaires pour la mise en œuvre. En attendant, ces projets sont sur la glace.

Après avoir reçu le soutien dont elles avaient besoin pour retrouver dignité et goût de vivre dans certains cas, on doit maintenant leur répondre que les ressources nécessaires pour maintenir le lien avec elles ne sont plus disponibles. Elles retournent donc dans leur solitude, plus convaincues que jamais qu'on les a mises de côté. Toute notre société en subit les conséquences. Un aîné vulnérable, laissé pour compte est à haut risque de dégradation prématurée de son autonomie et de sa qualité de vie. Or, qui dit dégradation prématurée, dit aussi forte probabilité de recours prématuré aux services publics les plus lourds et les plus coûteux (hébergement alternatif subventionné et CHSLD).

Les actions mises en œuvre par les organismes communautaires suivent la personne aînée tout au long de son vieillissement et la soutiennent de manière à limiter les effets cumulés de la diminution de ses capacités. L'agir des organismes communautaires retient d'une certaine façon la pression qui est exercée par le vieillissement de la population sur le système de santé notamment. Les sommes investies par le gouvernement dans les organismes communautaires représentent des bénéfices considérables qu'il est malheureusement difficile de chiffrer pour le moment.

À ce propos, voir les recommandations 5 et 6

## **DEUXIÈME PARTIE : NOTRE VISION D'UNE ACTION GOUVERNEMENTALE CONCERTÉE**

### **3. Partenariat ou sous-traitance ?**

L'importance de responsabiliser la personne âgée envers sa santé et son bien-être est largement reconnue. Pour atteindre un tel objectif de responsabilisation, plusieurs personnes âgées ont besoin d'information, d'encadrement et d'aide plus ciblée en matière de prévention. Dans ce contexte, le rôle que jouent les CCAs sur les déterminants de la santé doit être valorisé. Le gouvernement l'a d'ailleurs explicitement reconnu par l'adoption, en 2005, de la *Loi sur la santé publique*. Celle-ci prévoit, entre autres, que les organismes communautaires participent à la définition du projet clinique et organisationnel et que des ententes avec ces organismes soient conclues pour la mise en œuvre du projet.

Or, les projets cliniques qui impliquent le registre des ententes de services et des projets ponctuels, soulèvent un questionnement quant au respect d'une réelle philosophie de partenariat. La position des CSSS, en tant que coordonnateur des ressources communautaires, nous inspirent plusieurs interrogations.

À l'heure actuelle, plusieurs instances du Ministère de Santé et des Services sociaux développent des cadres de référence. Mais qui s'assurera que ceux-ci respectent les mêmes principes, les mêmes valeurs et qu'il y ait une certaine cohérence et uniformité?

Il nous apparaît capital que des balises et des principes soient établis par un cadre national de référence sur les ententes de services et les projets ponctuels entre les instances du MSSS et les organismes communautaires pour assurer un réel partenariat.

Par ailleurs, il sera important que le rôle des centres communautaires soit clairement identifié et respecté. On doit éviter que les CCAs soient perçus uniquement comme des fournisseurs de services ou des sous-traitants que l'on tente d'intégrer dans le réseau des CSSS, uniquement sous la lunette du volet économique. Depuis leur implantation, les centres communautaires ont été des précurseurs de promotion en prévention de la santé et leur rôle en cette matière s'avère encore

plus essentiel aujourd'hui. Pour que cette vision se perpétue, il faudra éviter de rendre encore plus complexe l'énorme structure bureaucratique que sont devenus les CSSS. Nous constatons déjà à quel point la communication entre les intervenants des différents milieux passe par une hiérarchie contraignante. Nous sommes d'avis qu'il vaudrait mieux s'appuyer sur les expériences développées au cours des dernières décennies entre les centres communautaires et les CLSC. Ces expériences se sont avérées des succès à travers une simplicité opérationnelle. Le Programme intégré d'équilibre dynamique (P.I.E.D.) se veut un bon exemple du récent alourdissement bureaucratique dans les partenariats entre les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux. Autrefois ce programme était sous la gestion de la Direction de la Santé publique. Depuis son transfert au CSSS, il est devenu beaucoup moins attrayant pour les centres communautaires engagés dans sa prestation. De nouveaux critères ont été imposés sans aucune consultation des organisations communautaires et sans que le financement même de ce programme ne soit ajusté en fonction des besoins des centres qui le présentent.

Il faudra donc que la définition du partenariat soit clarifiée. Les décisions devront se prendre en consultation avec les partenaires. Une définition du partenariat évitera que les centres communautaires perçoivent la réorganisation des services de santé comme une pression qui risque de remettre en cause leur financement de base et fasse en sorte que ceux-ci se sentent contraints à sortir du cadre de leur mission de base de crainte de ne plus être reconnu à leur juste valeur et ainsi privé de financement.

À ce propos, voir la recommandation 7

#### **4. Développement d'une vision transversale**

Les centres communautaires pour aînés déploient un large spectre d'activités et de services. Ils offrent des réponses complémentaires qui, tout au long du continuum de vie des aînés, témoignent d'une réponse résolument dynamique aux défis du vieillissement.

Pour relever ces défis du vieillissement de la population québécoise, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait s'inspirer d'une approche comparable à celles de nos centres communautaires pour aînés.

Ce principe exige :

- ✓ l'adoption d'une vision gouvernementale valorisant les capacités réelles des aînés à tous les stades du vieillissement;
- ✓ une volonté de privilégier une réaction dynamique pour répondre aux besoins qui évoluent dans le continuum de vie des aînés;
- ✓ une capacité à arrimer une diversité de réponses complémentaires.

Le gouvernement est loin de se donner les moyens requis pour adopter un tel comportement. Ses réactions aux défis du vieillissement de la population sont encore beaucoup trop sectorielles. Le vieillissement est objectivement LE principal phénomène qui interpelle le gouvernement dans sa mission d'orientation et de services publics tenant compte des besoins de la société québécoise. Cette société vieillit et tous les ministères doivent répondre de leur capacité et de leurs efforts d'adaptation à cette caractéristique d'évolution de la population qu'ils desservent.

- *Un exemple de besoin d'adaptation transversale*

Nous ne sommes pas en mesure de proposer un portrait exhaustif des efforts d'adaptation des différents ministères au vieillissement de la population qu'ils desservent. Nous nous permettons néanmoins d'exposer un exemple d'adaptation qui interpelle tous les ministères et organismes: l'adaptation des services d'informations sur les services, les programmes et les politiques gouvernementaux.

Les services d'information de chacun des ministères et organismes gouvernementaux sont appelés à desservir une clientèle vieillissante. La moyenne d'âge des citoyens qui contactent ces services est, et sera, de plus en plus élevée. Cette réalité impose une révision des normes de gestion de ces services d'information. On ne peut plus s'attendre à ce que le citoyen exprime nécessairement son besoin en 40 à 60 secondes. On ne peut pas, non plus, se permettre d'expédier une réponse avec un débit aussi rapide.

Dans le cadre d'une récente recherche qualitative (par groupes de discussions) menée par l'AQCCA, dans le cadre d'un partenariat avec Services Québec et d'autres instances gouvernementales, plusieurs aînés ont critiqué le rythme de conversation imposé par les services téléphoniques d'information gouvernementale. Dans un contexte de vieillissement de la population, les agents d'information des ministères et organismes devront adapter leurs modes de communication pour garantir un accès équitable à l'information d'intérêt public.

- *Éviter les réactions en silo*

Tant que les réactions et les réponses gouvernementales aux besoins d'une société vieillissante resteront morcelées, c'est toute notre société qui sera condamnée à subir l'impact de ce phénomène dans une perspective fataliste. On parlera de plus en plus de pressions sur le système, de factures et de coûts. Or, il serait plus opportun de parler de choix conséquents, de politiques et programmes réfléchis et d'adaptation cohérente de l'ensemble des services gouvernementaux.

Nous pouvons éviter le fatalisme d'un éventuel plan d'action d'urgence qui imposera à la population québécoise un effort démesuré pour composer avec les divers impacts du vieillissement. Pour ce faire, nous proposons au gouvernement d'adopter dès maintenant une approche plus dynamique, misant sur une véritable complémentarité des réponses aux besoins. Une vision plus ferme et mieux articulée. Une vision plus globale exigeant de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux une réelle contribution à un effort transgouvernemental d'adaptation aux besoins d'une population plus âgée.

- *Une vision décloisonnée*

En matière environnementale, le gouvernement a cru bon se doter d'une telle vision globale en adoptant une politique de développement durable, à laquelle aucun ministère n'échappe. Si cette approche était fondée pour réagir au défi environnemental, nous sommes convaincus qu'elle s'impose tout autant pour faire face au principal défi sociodémographique du Québec.

Ce que nous proposons, c'est l'adoption d'une **politique transgouvernementale de viabilité d'une société québécoise dynamique et respectueuse de tous ses âges.**

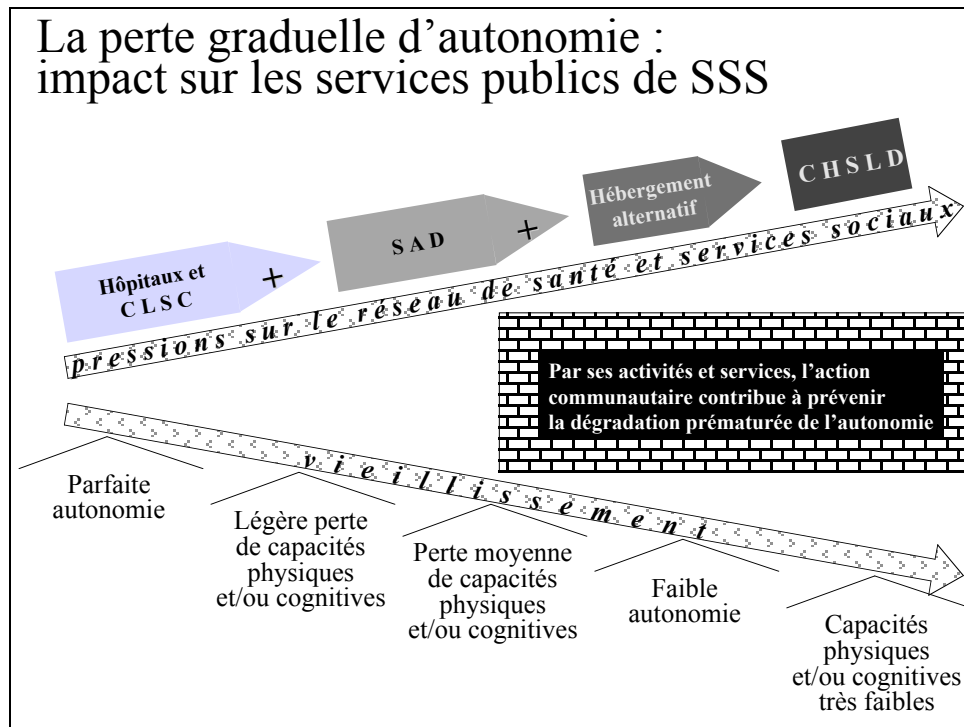
En portant attention au titre de la politique que nous proposons, vous constaterez que le défi sera d'éviter une politique réactive. Nous souhaitons plutôt l'émergence d'une vision qui soit aussi dynamique que réaliste. Une vision qui interpelle tous les ministères et organismes à s'adapter au vieillissement dans une perspective de renforcement, d'affirmation et de rayonnement de l'ensemble de la société québécoise. Une politique qui, d'une part, stimulera l'offre de réponses créatives aux besoins des aînés les plus vulnérables, mais aussi, qui saura bien mettre en valeur toutes les capacités des aînés se situant en amont dans le continuum du vieillissement.

À ce propos, voir la recommandation 8

### TROISIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS DE L'AQCCA POUR RELEVER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT

Les actions mises en oeuvre par les organismes communautaires suivent la personne âgée tout au long de son vieillissement et la soutiennent de manière à limiter les effets cumulés de la diminution de ses capacités. D'une certaine façon, ces actions retiennent la pression que le vieillissement de la population exerce sur les divers services publics. Elles contribuent notamment à prévenir le recours prématuré aux services publics de soutien les plus lourds (CHSLD, etc.).

Les huit recommandations suivantes interpellent conséquemment une reconnaissance de la valeur ajoutée des activités et services des CCAs, au sein d'un continuum de ressources et services soutenant les aînés dans les communautés.



### **1. Assurer un financement adéquat aux centres communautaires pour aînés**

La Coalition des Tables régionales des organismes communautaires du Québec (CTROCQ) a déterminé que le seuil minimal de subvention d'un organisme soit de 135 000 dollars. Ce cadre financier a été accepté par plusieurs Agences régionales de la Santé et des Services sociaux.

Nous recommandons aux membres de Comité d'exercer les pressions nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées afin d'opérationnaliser le cadre financier proposé par la CTROCQ.

Dans cette même foulée, le cadre de financement devrait inclure l'AQCCA, qui de part ses actions soutient le développement de ces organismes voués aux personnes aînées. Avec son financement actuel, l'AQCCA ne peut jouer pleinement son rôle de leader.

### **2. Assurer un financement permettant de mieux gérer l'accroissement de la demande**

De nombreux organismes reçoivent le seuil maximal de leur Agence régionale mandataire du Programme de soutien aux organismes communautaires. Ce montant « plafond » est loin de suivre la croissance de développement des organismes communautaires pour aînés. Plusieurs organismes ont vu leur membership s'accroître de 300 % alors que le nombre d'employés est demeuré le même, faute de ressources financières.

Nous recommandons aux membres de Comité d'exercer les pressions nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées afin que chaque Agence régionale de la Santé et des Services sociaux revoie le cadre de financement maximal accordé à un organisme en fonction de l'accroissement de la demande de service.

### **3. Considérer une aide aux immobilisations**

Pour mettre en œuvre les activités et livrer les services auxquels ils se sont engagés, les organismes doivent inévitablement acheter des équipements, les remplacer et les réparer. Ils doivent également bénéficier d'un espace suffisant pour tenir leurs activités et organiser leurs services de manière sécuritaire pour les bénéficiaires, les bénévoles et les employés. Nous avons pu constater que le manque d'espace constitue un frein important au développement de nouveaux services. Par ailleurs, selon le type de clientèle accueilli il faut prévoir l'installation d'un

ascenseur, l'adaptation des toilettes et des poignées de porte, un mécanisme d'ouverture automatique des portes, l'élargissement des cadrages de portes pour les fauteuils roulants, etc.

Or, les programmes de subvention gouvernementaux ne permettent pas des dépenses d'immobilisation. Quand les fourneaux servant aux popotes roulantes brisent, quand il faut acheter des équipements particuliers pour mettre en place un programme d'activités spécifiques, les organismes communautaires doivent organiser des collectes de fonds, ce qui ajoute aux tâches des gestionnaires et des équipes en place.

Nous recommandons aux membres de Comité d'exercer les pressions nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées afin que chaque Agence régionale de la Santé et des Services sociaux revoit le cadre des dépenses admissibles et permet des dépenses pour les immobilisations.

#### **4. Soutenir les initiatives de recrutement, d'encadrement et de formation des personnes âgées bénévoles**

Le bénévolat est la pierre angulaire de l'organisation des activités et services des centres communautaires pour âgés. Or, le visage de ce bénévolat subit des changements importants et son profil se transforme. Les groupes communautaires doivent s'adapter pour attirer les nouveaux retraités vers l'engagement bénévole. Pour s'adapter, les organismes doivent développer des stratégies de recrutement, se doter d'outils d'encadrement et planifier des activités de formation.

Les services directs donnés aux personnes âgées sont généralement assurés par des bénévoles âgés. Le renouvellement du bassin est donc essentiel au maintien et au développement des services. Mais les bénévoles âgés sont aussi présents dans d'autres secteurs de l'action bénévole (culture, sport, environnement, etc).

Nous recommandons aux membres de Comité d'exercer les pressions nécessaires auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales afin que le développement de stratégies de recrutement, d'encadrement et de formation des bénévoles âgés et plus particulièrement des nouveaux retraités soit retenu comme un axe prioritaire dans le plan d'action gouvernemental en matière de soutien à l'action bénévole.

## **5. Alléger et modifier les structures de financement**

Les programmes de subvention destinés au mieux-être des aînés sont conçus de manière à limiter le développement des organismes communautaires et les poussent à jouer d'imagination pour proposer des projets qui cadrent dans les normes déterminées mais qui ne correspondent pas aux besoins. Une telle façon de faire multiplie les attentes et mène à un cul-de-sac.

Par ailleurs, lors de l'analyse des projets présentés dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les aînés* ou *Du cœur à l'action pour les aînés du Québec*, les regroupements nationaux sont défavorisés. D'une part, les budgets pour organiser des activités d'envergure provinciale dépassent les limites allouées. D'autre part, ces projets sont analysés dans le territoire où est situé le siège social de l'organisme. Ils sont donc en compétition avec les organismes locaux pour lesquels ils proposent une activité en soutien à leur mission.

Nous recommandons aux membres du Comité que soit demandée une révision du *Programme de subvention Du cœur à l'action pour les aînés du Québec* afin qu'un organisme puisse obtenir un financement récurrent sur trois ans lui permettant de développer, de mettre en œuvre et d'évaluer son nouveau projet.

Les priorités du Québec, dans le cadre de la gestion du *Programme Nouveaux horizons pour les aînés*, sont établies par un comité conjoint de gestion composé de représentants du Secrétariat aux aînés. Nous recommandons qu'un financement triennal soit également possible pour les organismes qui soumettent une demande à ce programme.

Nous recommandons également que des enveloppes budgétaires soient mises de côté pour les projets présentés par des regroupements nationaux et que soit développé un cadre d'analyse en cohérence avec la portée de leurs actions et ce, pour le programme *Du cœur à l'action pour les aînés du Québec* et *Nouveaux horizons pour les aînés*.

## **6. Soutenir le développement et l'implantation des initiatives d'intervention de milieu visant les aînés vulnérables**

De nombreux organismes sont allés de l'avant avec des projets ayant pour cible les aînés vulnérables. Suite aux nombreuses activités, de mise en valeur du savoir des groupes, de transfert d'expertise et d'amélioration du savoir-faire, initiées par l'AQCCA il est à prévoir que le nombre d'organismes en action augmentera.

Ceux-ci ne doivent pas interrompre leur action faute de fonds. Lorsqu'une telle initiative prend fin, tout un pan de la population âgée est laissé pour compte.

Si, après une évaluation rigoureuse, il est démontré que le projet a un impact significatif pour les personnes âgées, nous demandons que le Ministère de la Famille et des Aînés recommande à l'Agence régionale de la Santé et des Services sociaux concernée que le projet soit inclus dans le financement de base de l'organisme.

## **7. Développer un cadre cohérent et transparent de partenariat entre les organismes communautaires et les instances gouvernementales**

Plusieurs instances du Ministère de la Santé et des Services sociaux développent des cadres de référence. Nous sommes inquiets. Les principes qui guident le mouvement communautaire et ses valeurs seront-ils respectés? Qui assurera de la cohérence entre les différentes instances du Ministère de la Santé et des Services sociaux? D'autres types de partenariat se développent, notamment en matière d'accès à l'information sur les programmes et services gouvernementaux. Le partage des responsabilités est-il adéquat? Les ressources investies par chacune des parties sont-elles équitables? Parlons-nous de partenariat ou de sous-traitance?

Nous recommandons au Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) d'assumer un rôle transversal dans l'élaboration d'ententes de partenariat public - communautaire, en s'engageant notamment à promouvoir le respect des missions des organismes dans toutes négociations de partenariat.

Nous recommandons également que le MFA s'assure qu'un cadre national sur les ententes de services soit élaboré et mis en vigueur de telle sorte qu'y soient liés tous les ministères et organismes ayant ou pouvant développer un intérêt pour des activités de partenariat avec des organismes communautaires. Au premier chef, le cadre devrait s'imposer à toutes les instances du Ministère de la Santé et des Services sociaux, de ses directions centrales jusqu'aux CLSC en passant par les Agences régionales et les CSSS. Puisque ces instances sont pour le moment les principaux interlocuteurs gouvernementaux intéressés par les partenariats, il serait souhaitable que le cadre soit développé en tenant pleinement compte de cette dynamique sectorielle. La viabilité de ce cadre devra toutefois se mesurer par sa capacité à s'imposer à toute autre initiative de partenariat impliquant un autre ministère ou organisme gouvernemental.

## **8. Promouvoir, en continu, l'adaptation des politiques et services gouvernementaux au vieillissement de la population**

La population que les divers ministères gouvernementaux desservent est, et sera, de plus en plus âgée. Cette réalité impose un effort continu d'adaptation des services et programmes de ces ministères et organismes. Au niveau du processus d'élaboration et d'adoption des politiques publiques, le gouvernement dans son ensemble doit aussi se donner les moyens de stimuler l'essor de la société québécoise en s'inspirant d'une vision qui soit à la fois dynamique et réaliste. À notre avis, le réalisme dans les choix politiques reposera sur une juste considération des besoins d'une société vieillissante.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que la présente consultation mettra en valeur de nombreuses pistes d'actions souhaitables. La réalité opérationnelle de l'appareil gouvernementale limitera toutefois sa capacité à mettre en œuvre autant de pistes d'action, à très court terme. Notre capacité collective à relever les défis du vieillissement de la population sera donc tributaire d'un plan d'action dont la mise en œuvre sera déployée sur plusieurs années. Or, un tel déploiement peut entraîner le risque de voir un plan d'action global passer graduellement aux oubliettes. Il nous semble très important que les suivis de cette consultation soient confiés à un comité permanent qui pourra annuellement mesurer les progrès accomplis et exercer la pression requise pour favoriser la mise en œuvre d'autres pistes d'actions.

Nous recommandons aux membres du Comité de valoriser, auprès du gouvernement, l'adoption d'une politique transgouvernementale de « développement viable d'une société québécoise respectueuse de tous ses âges ». À l'instar de la politique de développement durable, une telle politique devrait interpeller tous les ministères et organismes en exigeant la pleine considération des besoins d'une société vieillissante dans l'élaboration autant que dans la prestation des programmes et services. Plus globalement, la politique devrait inspirer le processus décisionnel gouvernemental dans l'adoption de grandes politiques et orientations viables.

Nous recommandons aux membres du Comité de proposer, dans leur rapport de consultation, la mise en place d'un mécanisme permanent de suivi de leur rapport. Ce mécanisme devrait avoir le mandat de produire et rendre public un état de situation annuel. Cet état de situation mettrait en valeur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des diverses pistes d'actions, puis ciblerait les objectifs, à court terme, pour soutenir un effort global d'adaptation continue au vieillissement de la société québécoise.

## **Annexe 1 : Composition du comité de travail de l'AQCCA pour la consultation publique sur la situation des aînés et coordonnées de l'organisme**

### *Membres du comité de travail*

Gabriel Bouchard, Action Centre-Ville, Montréal

Jacques Cloutier, ressource externe

Carole Deschamps, AQCCA

André Guérard, Résolidaire, Montréal

Monique Lacroix, ACHIM, Montréal

Valérie Lantagne, Comité d'animation du 3<sup>e</sup> âge de Laval

### *Collaboration*

Suzanne Blache, Sercovie, Sherbrooke

Gille Bourget, Maison des aînés de Lévis

Gilles Cordeau, Centre des aînés de Sorel-Tracy

Rémi Demers, Sercovie, Sherbrooke

Guy Lemaire, bénévole, Sorel-Tracy

### *Coordonnées de l'organisme*

Association québécoise des centres communautaires pour aînés

1474, rue Fleury Est

Montréal, Québec

H2C 1S1

tél. 514 382-0310 poste 105

télé. 514 381-3462

[aqcca@berthiaume-du-tremblay.com](mailto:aqcca@berthiaume-du-tremblay.com)

[www.aqcca.org](http://www.aqcca.org)

responsable : Carole Deschamps, directrice

## **Annexe 2 : Énumération des activités organisées par les centres communautaires pour aînés**

Activités proposées visant à maintenir et à stimuler l'autonomie :

- croissance personnelle
- formations diverses
- dîner communautaire
- conférences
- café rencontres
- danse
- souper de fête
- jeux récréatifs
- théâtre
- peinture
- atelier d'écriture et de lecture
- chorale
- et autres

Activités proposées pour agir sur la prévention de la santé physique et mentale :

- activités sur la nutrition
- activités physiques
- activités améliorant la santé mentale (le deuil, vivre seul, changer ses habitudes de vie, écoute active, etc)
- information/référence sur les médicaments
- service d'information sur les programmes gouvernementaux
- aide pour compléter les formulaires gouvernementaux
- clinique de vaccination/soins des pieds
- programme de prévention des chutes
- consultation psychosociale
- traduction pour les allophones ne parlant que la langue d'origine
- cuisine collective (cours de cuisine pour hommes âgés)
- et autre

Activités proposées pour combler les besoins de base:

- distribution de denrées
- préparation de repas congelés
- popote roulante
- service de transport et d'accompagnement
- accompagnement pour l'épicerie,
- sécurité à domicile
- téléphone de sécurité
- références et relation d'aide
- comptoir vestimentaire

De plus en plus de centres offrent des services pour les proches aidants :

- information sur des programmes de soutien
- services de répit et de gardiennage
- activités de centre de jour

### **Annexe 3 : Liste des centres communautaires pour aînés ayant mis de l'avant une initiative particulière visant les personnes aînées vulnérables**

À ce jour, nous avons répertorié 16 initiatives dans six régions du Québec.

- ACHIM (Montréal)
- Action Centre-Ville (Montréal)
- Projet Changement (Montréal)
- Carrefour communautaire Montrose (Montréal)
- Centre communautaire des aînés de Gatineau
- Centre Bonne Entente (Québec)
- Centre communautaire Élie-Carrie (Coaticook)
- Centre des aînés de Côte-des-Neiges (Montréal)
- Centre du Vieux Moulin de LaSalle (Montréal)
- Chez-Nous de Mercier-Est (Montréal)
- Comité d'animation du 3<sup>e</sup> âge (Laval)
- Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (Montréal)
- Groupe Harmonie (Montréal)
- Sercovie (Sherbrooke)
- Service Plus les 3 Pignons
- YMCA Guy-Favreau (Montréal)

Au cours des dernières années, l'AQCCA a élaboré un plan d'action pour :

- répertorier l'expertise des groupes;
- créer une chaîne de transfert de cette expertise favorisant l'émergence de nouvelles initiatives dans différentes régions du Québec;
- créer des lieux pour améliorer les pratiques et façons de faire des groupes en action auprès des personnes aînées vulnérables.